

«Il n'y aurait pas de presse en Algérie sans le soutien de l'Etat»

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4401 - Mercredi 14 février 2018 - Prix : 10 DA

Rien ne va plus sur le front social

Les postiers et les universitaires rejoignent le rang des grévistes

La DGSN célèbre la Journée du chahid

«L'Algérie tire sa force de son histoire et de celle des hommes qui l'ont faite»

Le coût de la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël

Par Mohamed Habili

Depuis que les Etats-Unis ont reconnu Jérusalem comme capitale d'Israël, la position des Palestiniens ne souffre pas d'ambiguïté : ils ne veulent plus de ce pays, toute première puissance qu'il est, comme médiateur unique dans leur conflit avec les Israéliens. Que ce soit eux, qui ne disposent pas même d'un Etat, mais juste d'une Autorité, concept tout à fait obscur, qui plus est sur un territoire qu'Israël n'arrête pas de grignoter, eux donc qui s'emploient à déboulonner la statue du Grand Commandeur, voilà quelque chose auquel ce dernier ne serait pas attendu, et à quoi du reste il ne semble pas tout à fait insensible. C'est ce que leur président Mahmoud Abbas est allé répéter à son homologue russe, Vladimir Poutine, dont on ne sait pas encore les véritables sentiments sur le sujet. Tout ce qu'il est possible de deviner sans grand risque d'erreur, c'est que ça ne doit pas lui déplaire de voir pour une fois les Américains décrétés indésirables sur un dossier particulièrement sensible. La preuve que les Américains ne sous-estiment pas les capacités de nuisance des Palestiniens, maintenant que ceux-ci n'attendent plus rien d'eux, c'est que leur président a téléphoné au président russe, alors même qu'Abbas se trouvait encore en Russie, pour l'assurer de sa disposition renouvelée à œuvrer à une solution globale du conflit israélo-palestinien.

Suite en page 3

La compagnie italienne versera d'importantes indemnités

Sonatrach règle son litige avec Saipem



«Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès». Après plusieurs années, plus exactement depuis 2014, de litige et de procès avec l'entreprise Saipem, Sonatrach vient de régler ce conflit persistant, pour lequel un accord entre les deux groupes pétroliers sera signé aujourd'hui. Lire page 2

Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie

Le dossier mémoriel «avance discrètement, mais il avance»

Journées théâtrales maghrébines à Annaba

La pièce «Rahla» en hommage à Azzeddine Medjoubi

Croissant-Rouge algérien à Béjaïa

Le bras de fer persiste

LE BRAS de fer opposant depuis plusieurs mois le président du bureau local de la commune de Béjaïa, certains comités communaux, au président du bureau de wilaya du Croissant-Rouge algérien se poursuit. Après les nombreux sit-in observés devant le siège du bureau de wilaya, puis celui de la wilaya et la rencontre du président du bureau local M. Houcini avec M^{me} Saïda Benhabyles à Alger, les mécontents sont revenus à la charge samedi dernier avec une nouvelle action, à savoir une marche depuis le siège du Croissant-Rouge de la wilaya jusqu'à celui de la wilaya où un rassemblement a été observé. Ils étaient une vingtaine de bénévoles, membres des comités locaux de quelques bureaux communaux à avoir participé à cette action au cours de laquelle ils ont demandé à rencontrer le wali qui était apparemment absent. Le vice-président du comité de wilaya, Ouyougout A. Hakim, a dénoncé «les agissements de Bouzid Belkacem, président illégalement installé par Saïda Benhabyles». Déçus après cette action, ils ont décidé de «saisir le Conseil national des droits de l'homme et la Fédération

internationale des Croix-Rouge et Croissant-Rouge par le biais de madame la déléguée générale du CICR». Pour rappel, il y a un environ un mois, M^{me} Benhabyles avait reçu des représentants des comités locaux protestataires, en marge de la tenue d'un conseil d'administration du CRA. La responsable du CRA, soucieuse de préserver le principe de l'unité, «l'un des fondements du CRA», a privilégié le dialogue entre les antagonistes afin de mettre fin «au cafoouillage» qui prévaut au sein de cette structure à Béjaïa, notamment en cette période de grand froid et d'intempéries, où des opérations de solidarité sont nécessaires envers les familles démunies. Le président du bureau de wilaya reproche au président du bureau local d'avoir refusé de renouveler la structure locale. Ce dernier réfute ses accusations et les met sur le compte de manœuvres en prévision du prochain congrès. La justice a été saisie et a tranché en faveur du président du bureau de wilaya du CRA. Mais, M. Houcini brandit les statuts de l'organisation et conteste le fait qu'«un mandat électif ne peut être remis en cause». «Cet agissement est en violation du règlement et des statuts du CRA» et relève le fait que le président du bureau de wilaya «n'ait pas suivi les mesures réglementaires, alors que la loi est claire à ce sujet», lit-on dans un communiqué de presse qui nous été envoyé il y a quelque temps. Des comités parallèles ont été installés par le bureau de wilaya, ce qui a accentué la crise au sein de cette structure. C'est le cas dans la commune de Taourirt Ighil, alors que le mandat de l'actuel bureau de la même municipalité n'est pas arrivé à terme. Par ailleurs, le bureau de wilaya a bloqué les aides octroyées au comité de Barbacha et avant le compte du bureau local. Pour rappel, au mois de novembre dernier, des membres de plusieurs comités locaux ont organisé un sit-in permanent au niveau du siège de wilaya du CRA et annoncé le retrait de confiance à son président. Ce dernier avait fait appel à la force publique pour déloger les membres du comité local de Béjaïa de son siège, sis au «Quartier Seghir».

Hocine Cherfa

— La compagnie italienne versera d'importantes indemnités —

Sonatrach règle son litige avec Saipem

■ «Un mauvais arrangement vaut mieux qu'un bon procès». Après plusieurs années, plus exactement depuis 2014, de litige et de procès avec l'entreprise Saipem, Sonatrach vient de régler ce conflit persistant, pour lequel un accord entre les deux groupes pétroliers sera signé aujourd'hui.

Par Nadjib Stambouli

Saipem aura à verser, sous le sceau de l'amiable, une importante indemnité à la société algérienne. Ainsi, le PDG de Sonatrach, Abdelmoumène Ould Kaddour, vient de franchir positivement un nouveau pas dans l'assainissement de ce type de contentieux qui minait les relations de la société nationale avec des compagnies étrangères et ce, après avoir assaini la situation litigieuse avec Total, Technip et OHL.

Suite au règlement de ces conflits juridico-financiers hérités des gestions précédentes du poumon de l'économie nationale, non seulement l'entreprise Saipem revient travailler normalement en Algérie, mais également la voie s'ouvre à l'instauration d'un climat de confiance pour toutes les autres sociétés.

En effet, aussi bien dans le secteur des hydrocarbures que dans les autres volets écono-



P.V.D.R.

miques, les sociétés étrangères sont pour le moins réticentes à s'implanter ou à investir en Algérie, tant elles estiment, à tort ou à raison, que l'atmosphère n'y est pas toujours favorable. En réglant ce genre de conflits, somme toute

inévitables, puisque des cas analogues «d'écart de gestion» par le partenaire sont légion de par le monde, et en optant résolument pour la négociation dans une optique d'intérêt mutuellement avantageux, Ould Kaddour donne en

quelque sorte l'exemple. En effet, privilégier le dialogue et la négociation est une attitude que sera connue de tous les investisseurs potentiels étrangers et ce climat sera bénéfique non seulement pour la seule aire des hydrocarbures, mais sera également un élément motivant pour l'ensemble des IDE (investissements directs étrangers) en Algérie. Si Ould Kaddour confirme, si besoin est, ses qualités de manager, ses atouts de manager profitent, par l'instauration du climat dont l'économie algérienne a tant besoin, surtout en ces temps de crise, à l'ensemble des secteurs de cette économie, dont Sonatrach est l'indiscutable locomotive. Elle l'est sur le registre purement financier, étant le plus important et quasiment l'unique exportateur, mais aussi par l'effet d'entraînement qu'elle induit, à commencer par l'impulsion d'une dynamique d'investissement profitable à l'ensemble du tissu industriel et économique. **N. S.**

Kaouane annonce la création d'un Fonds d'aide aux médias

«Il n'y aurait pas de presse en Algérie sans le soutien de l'Etat»

L'État ne se désengagera pas de son soutien à la presse. L'engagement a été réitéré hier par le ministre de la Communication. S'exprimant sur les ondes de la radio nationale, Djamel Kaouane a annoncé la création d'un Fonds d'aide aux médias. «L'Etat ne se désengagera pas de son soutien multiforme à la presse, impactée par la crise économique qui touche l'Algérie, à l'instar des autres pays dans le monde», a affirmé le ministre relevant, toutefois, que la presse nationale «doit trouver les ressources nécessaires pour passer ce cap et se redéployer». «Il s'agit d'un soutien indirect à travers la publicité institutionnelle et l'impression des journaux», a expliqué le ministre, faisant observer que «de bout en bout de la chaîne, le papier et les intrants sont soutenus». Il a ajouté que «d'une manière directe, il y aura des aides à travers le Fonds d'aide à la presse, qui est en cours de constitution», précisant que «sans ces formes de soutien direct ou indirect et sans le soutien de l'Etat, aucun média ne pourrait survivre à un marché très difficile». «Il n'y aurait pas de presse aujourd'hui en Algérie sans le soutien de l'É-

tat», assène-t-il. Interrogé sur les dettes des titres de la presse nationale envers les sociétés d'impression publiques, le ministre a indiqué que ces dettes sont «très importantes», relevant au passage que le marché de la publicité «est en crise». Selon M. Kaouane, les chiffres d'affaires de certains annonceurs ont chuté de plus de 60%, ce qui a eu des effets sur les médias, a-t-il relevé, estimant, à ce propos, que «le modèle économique de la presse algérienne doit être revu». Dans le même sillage, il a fait remarquer que la loi sur la publicité «ne concerne pas uniquement le volume d'annonces destinées aux journaux, mais elle relève aussi d'une question de régulation, d'éthique et de contenu». Concernant la mise en place de l'Autorité de régulation de la presse écrite (ARPE), il a indiqué que «c'est une priorité qui figure dans le plan d'action du gouvernement», rappelant, à cet effet, l'engagement du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour la création de cette Autorité. Il a rendu hommage au président de la République pour les réformes engagées dans la modernisation du secteur, notamment à travers la création



P.V.D.R.

des différents organes de régulation, qui constituent «une avancée importante» pour le secteur de la communication. Evoquant la question de la liberté d'expression dans le pays, le ministre a précisé qu'elle est «pleine et entière» et qu'elle est «consacrée par la Constitution». A une question sur d'éventuelles pressions subies par la presse, M. Kaouane a nié l'existence de telles pressions: «nous n'exerçons aucune pression sur les médias et nous regardons avec une certaine bienveillance son évolution, y compris dans ses excès. Nous ne sommes pas les

rédateurs en chef de la presse algérienne et notre rôle n'est pas d'être des commissaires politiques», a-t-il affirmé. M. Kaouane a rappelé, en outre, que «le président de la République veille scrupuleusement au respect de la liberté d'expression», ajoutant que «notre mission est de veiller à ce que l'engagement et le souci du Président soient traduits dans la réalité». «Il appartient à la presse de veiller à ne pas tolérer les abus et les atteintes aux personnes qui sont malheureusement presque quotidiens», a-t-il déploré.

Meriem Benchaouia

La DGSN célèbre la Journée du chahid

«L'Algérie tire sa force de son histoire et de celle des hommes qui l'ont faite»

■ Toujours au rendez-vous des grandes occasions nationales et pour célébrer, hier, la Journée nationale du chahid, la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), a organisé à l'Ecole supérieure de police Ali-Tounsi, de Châteauneuf, une conférence-historique qui a porté sur les sacrifices et le parcours combatif du peuple algérien durant la période coloniale.

Par Louiza Ait Ramdane

La Journée nationale du chahid a été initiée en 1989 par une poignée de fils de chouhada «célébrée le 18 février de chaque année et elle se veut une occasion précieuse d'évoquer le souvenir de ces hommes vaillants et courageux qui ont combattu avec détermination et hargne pour que l'Algérie soit libre et indépendante. L'Algérie tire sa force de son histoire et de celle des hommes qui l'ont faite», a tenu à rappeler le Directeur général de la Sûreté nationale le général major Abdelghani Hamel, dans son discours lu à l'occasion en son nom.

«Il est de notre devoir d'assurer la responsabilité et d'espérer un avenir meilleur en se basant sur les instructions du président de la République, qui insiste sur la préservation de notre mémoire et de notre histoire, afin que l'Algérie demeure forte et debout», a-t-il encore souligné. Animant une conférence de presse en guise de reconnaissance aux sacrifices des martyrs, le secrétaire général de l'Organisation nationale des enfants de chouhada (Onec), Tayeb Houari a souligné l'importance de préserver le legs des martyrs de la guerre de Libération nationale et de tirer les enseignements pour assurer la sécurité et la stabilité du pays. Tayeb Houari, a salué cette initiative prise à l'occasion de la Journée nationale du chahid, et affirmé que cette rencontre s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par l'institution policière qui s'emploie à multiplier les manifestations d'ordre historique pour défendre la mémoire et lutter contre l'oubli de celles et de ceux qui se sont sacrifiés pour le recouvrement de l'indépendance et la sécurité du pays. «L'Algérie tire sa force de son histoire et de celle des hommes qui l'ont faite. Le peuple



Ph. E. Sorayal/A.

algérien a payé un lourd tribut pour arracher son indépendance», a encore précisé Tayeb Houari lors de cette conférence qui a été diffusée en vidéo et suivie en direct par les écoles de police de Sidi Bel-Abbès, de Constantine, de Ouargla... «Le patriotisme et le sens du sacrifice ultime font partie de nos valeurs ancestrales. Avec sa politique, la France s'est mise à dos tous les Algériens sans exception. La génération de Novembre qui a été nourrie par ces valeurs et celles de l'unité nationale, a abouti à l'indépendance en 1962, au prix d'énormes sacrifices toutefois», a-t-il rappelé. Tayeb Houari, a souligné que la génération actuelle doit relever plusieurs défis dont ceux ayant un rapport avec la préservation de l'identité et son renforcement, face aux tentatives de porter atteinte à

cette dimension et aux valeurs de la Révolution du 1^{er} Novembre 1954. Pour Tayeb Houari, l'Algérie occupe une place importante ce qui a suscité une certaine jalousie des autres pays, qui feront tout pour l'empêcher de se développer et garder cette place. Il a conclu que le message du chahid reste approuvable pour tous les temps et tous les lieux. A l'issue de cette rencontre empreinte de mémoire et d'émotion face à toutes ces évocations, le général major Abdelghani Hamel a honoré le secrétaire général de l'Organisation des enfants des moudjahidine (Onem), Khalfa Mebarek. Des moudjahidine retraités de la Sûreté nationale ont été à l'honneur au cours de cette cérémonie commémorative. L. A. R.

Rien ne va plus sur le front social

Les postiers et les universitaires rejoignent le rang des grévistes

Le front social est en ébullition. Après les différentes grèves qu'a connues et connaît encore le secteur de l'Education ainsi que celui de la Santé et le transport aérien «le temps d'une journée», vient s'ajouter un débrayage à l'échelle nationale du syndicat des postiers et le Cnes des enseignants universitaires prévu pour aujourd'hui. L'inévitable s'est malheureusement produit, rien ne va plus, le dialogue entre hauts responsables et grévistes ne passe plus. Le gouvernement aura tout tenté pour briser ce mouvement mais rien n'y fait. Le secteur de la santé est toujours en débrayage, idem pour le secteur de l'éducation. Vient s'ajouter à ces deux mouvements déjà ingérables, le syndicat des postiers et le Cnes des enseignants universitaires qui promettent un débrayage à l'échelle nationale. En effet, des postiers et des universitaires sont dans un mouvement de tourmente. Pour le Cnes, il s'agit d'un appel à «tous les enseignants à participer à la grève nationale du 14 février 2018

et à observer des rassemblements devant les sièges des wilayas». Le Cnes considère que cette action est inscrite depuis quelques semaines par l'Intersyndicale. La participation du Cnes à ce débrayage national d'une journée est significative à plus d'un titre. Selon le bureau national de ce syndicat, le point central est le «licenciement abusif et non fondé des enseignants et de leurs représentants syndicaux dans plusieurs universités». Le syndicat dénonce «les entraves aux libertés syndicales et les nombreuses répressions dont sont victimes les syndicalistes, à l'image de la répression qui s'est abattue sur les médecins résidents». En effet, à chaque protestation pacifique des enseignants, «le recours des pouvoirs publics à la justice pour avorter tout mouvement contestataire, pourtant, garanti par la Constitution» est l'option choisie. Le Cnes qui avait vécu un malaise au sein de sa corporation en se divisant en deux ailes, a pu dépasser les querelles intestines pour adhérer

au large mouvement de l'Intersyndicale, histoire de resserrer les liens avec d'autres organisations syndicales. Il ne laisse pas tomber ses revendications socioprofessionnelles telles que «la revalorisation des salaires, le droit à un logement décent et le statut de l'enseignant universitaire». Ce dernier point semble être le point nodal puisque les statuts promulgués jusque-là ne sont pas, de l'avis des syndicalistes, satisfaisants. Les déboires dont se débat l'université sont devenus à la longue la résultante d'un malaise chronique que le ministère de tutelle tente d'expédier d'un tour de main. La même situation est vécue dans le secteur de la Poste où le syndicat des postiers va observer une journée de protesta d'aujourd'hui. Les postiers s'insurgent contre le licenciement «arbitraire» de leurs deux collègues en 2014, et ce, malgré la décision de justice sommant la direction de les réintégrer. Le Snap estime que «les manœuvres visant à restreindre

son champ d'action ont échoué». Pourtant, la ministre Houada Imène Feraoun a assuré il y a quelques jours que «le secteur de la Poste sera prioritaire en termes de prise en charge de ses doléances». Mais comment aboutir à un dialogue du moment que le DG de la Poste refuse de discuter sur le point concernant l'activité syndicale. Quant aux autres organisations syndicales à l'instar du Snetag de Sonelgaz, la liberté de l'exercice syndical est en toile de fond la revendication essentielle. Reste à prévoir la réaction des pouvoirs publics face à une action collective qui se fera entendre. De son côté, l'Inspection du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, affirme son inspecteur général du travail, Djegham Zoubir, œuvre à accompagner les partenaires sociaux, employeurs et représentants des travailleurs, pour régler les conflits de travail par la voie du dialogue à travers les différents mécanismes prévus par la loi.

Thinhinene Khouchi

LA QUESTION DU JOUR

Le coût de la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël

Suite de la page une

Jusque-là les Russes n'avaient pas vraiment voix au chapitre en cette matière, sinon dans le cadre du Quartet pour le Moyen-Orient, un modèle d'insignifiance politique, et puis voilà soudain que ce sont les Américains qui attendent d'eux que d'une certaine façon ils les rachètent aux yeux des Palestiniens. C'est que leur situation pour le moins n'est pas de tout confort : un médiateur dont une des parties concernées ne veut plus comme tel, est-ce encore un médiateur ? Et si eux-mêmes, par la volonté des Palestiniens, ont perdu ce privilège, ou sont en train de le perdre, n'est-ce pas qu'il est en train de passer aux Russes ? Supposons que ceux-ci l'acceptent des mains des Palestiniens, et que les Israéliens laissent faire, le Russe étant après tout une langue fort en usage en Israël, n'est-ce pas toute une page de l'histoire qui s'en trouve tournée ? Il faudrait voir si les Israéliens ne seraient pas d'autant plus portés à accepter ce nouveau médiateur principal qu'un deuxième de leur avion tombait sous les tirs de la défense antiaérienne syrienne, comme par hasard mais tout de même dans la foulée du premier ? Par les temps qui courent, il faut se méfier de tout, s'attendre à tout, en tout cas ne rien exclure. Rester en éveil surtout, les messages et les avertissements, et autres mises en garde, pouvant surgir de toutes parts, les canaux diplomatiques étant de tous les moins fiables. Pour que Donald Trump appelle Vladimir Poutine sans même attendre que le président palestinien s'en retourne chez lui, pour lui faire part de son entière disposition à œuvrer au dépassement de la crise israélo-palestinienne, il faut que cette page soit déjà en train de se tourner. On connaît la proposition alternative des Palestiniens au dessaisissement des Américains : la convocation d'une conférence internationale en vue de dégager un nouvel instrument de médiation. On prête au président israélien l'intention de relancer le Quartet, ce qui peut-être est une façon détournée de redonner aux Américains cette même mission que les Palestiniens leur ont de fait retirée. N'empêche, même dans ce cas, les Américains auront été repêchés...grâce aux Russes.

M. H.

Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie

Le dossier mémoriel

«avance discrètement, mais il avance»

■ Le dossier mémoriel entre l'Algérie et la France «avance discrètement ou parfois trop discrètement, mais il avance», a assuré Xavier Driencourt, ambassadeur de France en Algérie, lors d'une visite qu'il a effectuée avant-hier à Constantine.

Par Lynda Naili

Sur cette question de mémoire, dont reste tributaire le partenariat d'exception auquel aspirent Alger et Paris, Xavier Driencourt, qui s'exprimait lors d'un point de presse lors de la visite effectuée avant-hier dans la ville des Ponts suspendus, a indiqué que le dossier mémoriel entre la France et l'Algérie enregistre actuellement «des avancées». Il «avance discrètement

Haute Casbah d'Alger Cinq blessés suite à l'effondrement du toit d'un immeuble

L'EFFONDREMENT partiel du toit d'un immeuble survenu hier matin à Alger dans la Haute Casbah a fait 5 blessés légers, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile de la wilaya d'Alger. Aux environs de 4h30, une partie du toit d'un immeuble de deux étages, situé au niveau de la rue Abdelkader Medjal, dans la Haute Casbah, s'est affaissée sur le premier étage, a indiqué à l'APS le chargé de l'information à la Direction générale de la Protection civile de la wilaya d'Alger, le lieutenant Khaled Ben Khalfallah. L'incident a fait 5 blessés légers de la même famille qui ont été tous transférés au CHU Mustapha-Pacha, pour recevoir les soins nécessaires, a-t-il précisé.

L. M.

La route qui tue 23 morts et plus de 1 000 blessés en une semaine

VINGT-TROIS personnes ont trouvé la mort et 1 014 autres ont été blessées dans 895 accidents de la circulation enregistrés durant la période du 4 au 10 février au niveau national, selon un bilan établi mardi par la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Bouira, où cinq personnes sont décédées et 35 ont été blessées dans 28 accidents de la route, note la même source.

Par ailleurs, les éléments de la Protection civile ont effectué, durant la même période, 881 interventions pour procéder à l'extinction de 518 incendies urbains, industriels et autres.

R. N.

ou parfois trop discrètement, mais il avance», a-t-il assuré. Et au premier représentant de la diplomatie française en Algérie de rappeler, à ce sujet, la décision du Président Emmanuel Macron d'avancer «rapidement» sur ce sujet, particulièrement pour ce qui concerne la restitution des crânes des résistants algériens tués au XIX^e siècle et conservés au Musée de l'Homme à Paris ainsi que des archives. Ceci avant de réitérer la «manière sereine et décomplexée» adoptée par le président français sur la question de la colonisation française. En effet, durant sa visite éclair à Alger le 6 décembre dernier, questionné sur les mesures qu'il comptait prendre dans ce domaine, Emmanuel Macron, qui une fois de plus avait assuré n'être «ni dans le déni ni dans la repentance» tant sur la colonisation que sur les crimes de guerre commis durant cette période, avait affiché ses volontés et décision d'«accéder à la demande algérienne concernant la restitution des crânes». A ce propos, faisant part de son «souhait» de «raviver la relation avec le travail mémoriel entre nos deux pays», il dira alors que «la restitution des crânes soit décidée, je la déciderai, je suis prêt», avant d'ajouter : «Tout un travail législatif doit être fait, mais je souhaite accéder à la demande algérienne sur le sujet». Toutefois, en échange de ce geste, Macron avait déclaré attendre d'Alger la facilitation du retour au pays des harkis et fils de harkis qui souhaitaient revenir en Algérie. «Ça serait là, dira-t-il, un geste fort de réconciliation».



PH/D. R.

Par ailleurs, évoquant le partenariat économique algéro-français, Xavier Driencourt, bien que qualifiant l'accès au marché algérien de «difficile», estimera qu'il «demeure avantageux pour les investissements français». Une difficulté qui selon le diplomate concerne «les PME qui éprouvent du mal à identifier les bons partenaires». Dans ce contexte, rappelant les nombreuses visites d'officiels français effectuées en Algérie en vue de renforcer la coopération économique entre les deux pays, il appellera les deux côtés (français et algérien) à agir pour un «partenariat durable». Ainsi, dans la foulée dans points visités, en l'occurrence les trois universités de la wilaya de Constantine, l'Institut français, le palais du Bey et l'Entreprise des tracteurs agri-

coles (ETRAG), Driencourt estimera que Constantine dispose d'un important potentiel en matière de sous-traitance qui intéresse la France. En outre, la question de l'immigration clandestine n'a pas été en reste des points abordés par l'ambassadeur de France à Alger. Une question qu'il qualifiera de «majeure», que «tous les pays concernés doivent régler ensemble».

Le Consulat de France à Annaba portera l'appellation de «Consulat de France à Annaba et Constantine» Par ailleurs, Xavier Driencourt annoncera qu'à partir du 1er mai prochain, le Consulat de France à Annaba «changera d'appellation pour devenir Consulat de France à Annaba et Constantine». A ce titre, à l'issue de sa visite à Constantine,

Driencourt a indiqué que conformément au décret du président de la République française et avec l'approbation des autorités algériennes, le «Consulat de France à Annaba va s'appeler officiellement Consulat de France à Annaba et Constantine». Une «décision prise compte tenu de l'importance de Constantine, l'une des plus grandes wilayas d'Algérie, du point de vue culturel, historique et économique», expliquera le diplomate qui, toutefois, indique que l'ouverture d'un Consulat français à Constantine «n'était pas d'actualité». Néanmoins, poursuivra-t-il, l'intégration du nom Constantine au titre du Consulat de France à Annaba, reste «positive (...) en attendant d'autres avancées en la matière».

L. N./APS

Lutte antiterroriste

Les Etats-Unis saluent l'expérience de l'Algérie

Le sous-secrétaire adjoint américain à la Défense, chargé des Affaires africaines, Alan Patterson, a salué, hier à Alger, l'expérience de l'Algérie en matière de lutte contre le terrorisme. M. Patterson, qui s'est entretenu avec le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel, en marge des travaux du 8^e dialogue militaire algéro-américain, a salué «le niveau d'expérience de l'Algérie et son leadership en matière de

lutte contre le terrorisme». Il a exprimé, dans une déclaration à la presse à l'issue de cet entretien, le souhait des Etats-Unis de mettre à profit l'expérience algérienne dans ce domaine, afin de contribuer à la sécurisation et la stabilisation dans la région et dans le monde. De son côté, M. Messahel a mis en avant l'importance que l'Algérie et le Président Bouteflika accordent au renforcement des relations avec les Etats-

Unis, notamment la coopération dans le domaine militaire. Le ministre des Affaires étrangères a indiqué aussi que les entretiens qu'il a eus avec M. Patterson sur la coopération bilatérale en matière de renforcement de la lutte contre le terrorisme, que ce soit sur le plan bilatéral, dans le cadre des Nations unies ou au niveau du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, «ont été bénéfiques». Il a ajouté également

avoir évoqué la situation prévalant dans la sous-région, notamment en Libye, au Mali et dans le Sahel. Les entretiens ont été une occasion pour examiner l'approfondissement de cette relation qui «existe depuis longtemps et d'échanger les points de vue entre des deux parties sur la situation dans la sous-région». Les travaux du 8^e dialogue militaire algéro-américain se poursuivent à huis clos.

Samah L.

Filière de la tomate industrielle

Elargir l'irrigation au goutte-à-goutte

L'élargissement du recours au système d'irrigation au goutte-à-goutte pour la culture de la tomate industrielle a été préconisé, lundi, à Annaba afin d'atteindre les objectifs de performance et d'évolution de la filière. «La maîtrise des rendements de la filière est tributaire de la généralisation de cette

technique pour préserver la production contre les fluctuations des précipitations», a considéré le directeur général de l'Office national interprofessionnel des légumes et des viandes, Farid Abdouche, en marge d'une rencontre nationale de sensibilisation tenue au siège de la direction des services agricoles. Les

objectifs tracés pour la filière tomate industrielle exigent de maîtriser l'organisation de la chaîne de production, de stockage et de transformation et l'orientation vers l'exportation constitue un des objectifs de la filière, a-t-il précisé. La production nationale de tomate en 2017 a atteint 12 millions quintaux, dont 80% sont

assurés par les wilayas de Skikda, Guelma, El Tarf et Annaba. La wilaya d'Annaba a consacré, au titre de la campagne de tomate industrielle de l'année 2018, une surface de 2 200 hectares, dont 800 irrigués au goutte-à-goutte.

Yanis C.

Evolutions financières et monétaires

Appel à des alternatives réelles aux hydrocarbures

■ Les interventions des membres de l'Assemblée populaire nationale, lors d'une séance plénière consacrée à la présentation du rapport des évolutions financières et monétaires en 2016 et en 2017, se sont articulées autour de l'impératif de trouver des alternatives à l'économie dépendante des hydrocarbures face à la baisse continue de leurs cours et son impact sur la situation financière du pays.

Par Assia D.

Le député Slimane Saadaoui, du Front de libération nationale (FLN), a indiqué que le taux de croissance économique ne traduit pas forcément un développement, appelant à promouvoir le secteur agricole en tant qu'alternative stratégique. Estimant, pour sa part, que la «difficile» conjoncture économique du pays est due, certes, à la baisse des cours du pétrole mais aussi à «l'insuffisance de l'efficacité de la politique monétaire», le député El Houari Kessaci, du même parti, a plaidé pour des mécanismes susceptibles de drainer la liquidité monétaire en circulation sur le marché parallèle. Abondant dans le même sens, le député FLN Rahmani Khaled a appelé à «l'évaluation des orientations financières et monétaires» et au traitement de ce qu'il a qualifié de «dysfonctionnements» dans le système bancaire. D'autres députés de la même formation



politique ont préconisé l'augmentation des intérêts bancaires en vue de favoriser l'épargne. Pour sa part, M^{me} Fatima Kerma,

du parti Rassemblement national démocratique (RND), a appelé à la révision du taux de change du dinar, au maintien du soutien des

entreprises locales et au renforcement de la performance de la Chambre nationale de commerce. Pour sa part, le député

Lakhdar Benkhellaf (Union Annahda-Adala-Bina) s'est interrogé sur l'utilité de présenter le rapport annuel de la conjoncture économique et financière après l'adoption de la loi de finances 2018. Soulignant l'augmentation des prix des produits de large consommation et l'inflation, il a critiqué «l'absence d'alternatives réelles et pratiques pour la diversification de l'économie nationale et le recours à des coupes sur les réserves de change». De son côté, le député Salah Zouiten, du même parti, a appelé à l'ouverture des bureaux de change agréés pour contrer le marché parallèle ainsi qu'à la révision de l'allocation de change. Par ailleurs, les députés du Parti des travailleurs (PT) ont demandé le bilan des crédits octroyés aux investisseurs. A ce propos, le député Djelloul Djoudi s'est interrogé sur le sort des milliers de crédits et d'avantages octroyés à «ceux qu'on appelle investisseurs», demandant un bilan sur la politique de soutien et sur la privatisation. Pour sa part, le député Ramdan Taazibt, de la même formation politique, a préconisé la réforme du système fiscal et l'intensification du contrôle en matière de commerce extérieur. Le député Hebrî Nabi, du Mouvement de la société pour la paix, a fustigé quant à lui l'augmentation des prix de certains produits de large consommation. De son côté, le membre de l'APN Mansouri Hassan, du Front des forces socialistes (FFS), a plaidé pour des réformes politiques afin d'aboutir à des réformes économiques profondes, indiquant que le climat d'affaires en Algérie n'est pas attractif pour l'investissement étranger.

Aymen N.

A. D./APS

Sonatrach

Des indices positifs sur une nouvelle découverte d'hydrocarbures au Niger

Des indices «très positifs» ont été enregistrés récemment par l'entreprise Sonatrach concernant une nouvelle découverte d'hydrocarbures au Niger, a annoncé à Hassi-Messaoud (900 km au sud d'Alger), le président directeur-général (Pdg) du groupe Sonatrach, Adelmoumen Ould Kaddour. S'exprimant lors d'un point de presse, au terme de sa visite de travail et d'inspection dans la région, M. Ould Kaddour a fait

état «d'indices très positifs enregistrés, ces derniers jours, sur une nouvelle découverte d'hydrocarbures, effectuée par Sonatrach au Niger». «On a foré et on a trouvé, mais pour l'instant ce n'est pas encore une découverte économique, parce qu'il faut tout une phase d'évolution, malgré cela, les prémices et les indices sont très positifs», a-t-il précisé. «L'entreprise est en train de préparer son futur pour savoir où il est possible d'aller dans 10

à 15 ans», a soutenu le P-dg de Sonatrach, soulignant l'importance du développement de la pétrochimie en Algérie, notamment dans le cadre du partenariat étranger. «Nous avons rencontré plusieurs entreprises étrangères qui souhaiteraient revenir en Algérie, en vue d'investir dans le domaine des hydrocarbures», sachant que certaines entreprises ont commencé déjà à revenir, a-t-il dit. Et d'ajouter : «L'Algérie, qui a passé

une période terrible, est devenue un pays stable et la sécurité est là, grâce au travail du président de la République». La chose importante, a-t-il dit, est de faire passer un message clair que «l'Algérie est un pays sérieux, un pays debout qui dispose de diverses capacités et potentialités, infrastructures, ressources humaines et logistiques, susceptibles de répondre aux besoins de nos partenaires», a-t-il conclu.

Aymen N.

A. D./APS

Comptes d'affectation spéciale

Nouvelles mesures de gestion

De nouvelles mesures de gestion des comptes d'affectation spéciale (CAS) ont été définies par un décret exécutif paru au Journal officiel n° 5. Ce texte fixe les conditions d'ajustement de l'utilisation du solde positif des comptes d'affectation spéciale déposé au 31 décembre de l'année, «en cas de détérioration des équi-

libres de trésorerie». Le nouveau décret s'applique sur les comptes d'affectation spéciale, y compris ceux dédiés à l'exécution des programmes d'équipement public et aux dépenses en capital. En vertu des nouvelles dispositions, les dépenses de ces comptes d'affectation spéciale «ne doivent être engagées et

payées qu'à concurrence des recettes de l'année». Ce décret exécutif stipule également que le solde positif déposé au terme de l'année (n-1) et reporté sur l'année suivante «ne peut, toutefois, être utilisé qu'après autorisation préalable du Premier ministre, pris sur avis du ministre des Finances». Ainsi, la demande d'auto-

risation pour l'utilisation du solde positif déposé, accompagnée d'un programme d'actions, «est examinée au regard notamment des capacités de financement du Trésor public et des priorités fixées par le gouvernement», note le texte.

A. O.

Prix

Le pétrole se reprend en Asie

Les cours du pétrole étaient orientés à la hausse hier en Asie, à la faveur de la baisse du dollar, mais les investisseurs demeuraient prudents en raison de l'augmentation de la production américaine. Vers 04h30 GMT, le baril de light sweet crude (WTI), référence américaine du brut, pour livraison en mars, gagnait 34 cents à 59,63 dollars dans les échanges électroniques en Asie. Le baril de Brent, référence européenne, pour livraison en avril, progressait de 39 cents, à 62,98 dollars. Le prix du pétrole new-yorkais a mis fin lundi à

une série de six séances consécutives de baisse tandis que le pétrole londonien s'est légèrement replié. Cette hausse est favorisée par un regain de vigueur à Wall Street et par la baisse du billet vert, qui rend le pétrole – libellé en dollar – moins cher pour les investisseurs munis d'autres devises, ce qui favorise la demande. Le WTI reste en-dessous des 60 dollars et le Brent est bien loin des 70 dollars atteints en janvier, en raison des craintes que suscite la hausse de la production américaine. «Mettant de côté les inquiétudes sur l'offre, les mar-

chés pétroliers ont tenté une petite reprise dans la nuit, simplement sur la base du rebond des marchés d'actions et la baisse du dollar à aussi aidé», a déclaré Stephen Innes d'Oanda. Les investisseurs attendent cependant désormais les chiffres hebdomadaires de la production américaine mercredi, pour la semaine achevée au 9 février. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses partenaires sont engagés jusqu'à la fin de l'année dans un accord qui vise à réduire leur production de brut pour faire monter les prix. Mais la hausse des

prix entraînée par cette mesure, appliquée depuis début 2017, a permis aux producteurs indépendants américains de relancer leurs exploitations de pétrole de schiste. La production hebdomadaire aux Etats-Unis a dépassé les 10 millions de barils par jour lors de la semaine qui s'est achevée au 2 février, quand dans le même temps les réserves américaines de brut ont augmenté de 1,9 million de barils, celles d'essence de 3,4 millions de barils, et celles des autres produits distillés de 3,9 millions de barils.

R. E.

Béchar

Une nouvelle ferme aquacole de poisson d'eau douce en réalisation

■ Un projet de réalisation d'une nouvelle ferme aquacole au nord de la commune de Béchar, avec une production annuelle de 1 600 tonnes de poissons d'eau douce de l'espèce *Tilapia*, est en cours de réalisation et devrait entrer en exploitation en juin prochain, ont annoncé ses promoteurs.

Par Lyes B.

Passant pour être le plus important dans le sud-ouest du pays, ce projet, fruit d'un partenariat de privés algéro-turcs, va être marqué par la réalisation d'un bassin en géo-membrane de 50 000 m² pour le grossissement du poisson et deux autres bassins (pour la même opération) de 352 m² et 700 m² également en géo-membrane, ont signalé ses promoteurs. Ce projet de ferme aquacole, qui s'étend sur 10 ha, où est prévue aussi la création de quinze postes de travail permanents durant sa mise en exploitation,

sera doté de cinq bassins en béton armé de 70 m² chacun pour la production sous hangar et dix autres de 70 m² en géo-membrane et pour le pré-grossissement sous hangars, ont-ils expliqué. Les hangars destinés à cette opération sont en charpente métallique avec des murs en matière iso-thermique, pour permettre une évolution, selon les normes mondiales requises, des alevins du poisson de l'espèce *Tilapia*, selon la même source. Actuellement, il est procédé à la réalisation de deux bassins de 352 m², ensemencés en milliers d'alevins de *Tilapia*, et de seize autres bassins en plastique également ensemencés en ce type de poisson d'eau douce, très adapté au climat des zones arides et semi-arides, selon la même source. Le site du projet, qui a été inspecté par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, lors de sa récente visite de travail dans la wilaya et où sont également dédiés 5 ha à l'oléiculture, fait aussi partie du programme d'intégration de la pisciculture à l'agriculture. Des équipements de production mis



en place au niveau de ce site ont permis déjà une production de 5 000 alevins de *Tilapia* au dernier trimestre 2017, ce qui augure de productions futures de *Tilapia* à la hauteur des espérances de ses promoteurs algériens et turcs, dont le principal objectif est aussi l'exportation vers l'étranger du *Tilapia*, dont l'élevage «bio» lui donnera une qualité meilleure sur les mar-

chés, selon ses initiateurs. Toujours dans la région, une ferme aquacole pilote a été mise en service à Boukais (50 km à l'ouest de Béchar) en mars 2015, au titre des efforts de développement de l'aquaculture. Elle offre une capacité de production annuelle de 50 tonnes de poissons d'eau douce, dont la carpe commune, le poisson chat et le *Tilapia*, pour un investissement

sectoriel de 120 millions DA (réalisation et équipement). Cette ferme aquacole, rattachée au Centre national de recherches et de développement de la pêche et de l'aquaculture (Cnrpda), dispose de 34 bassins de production d'alevins (élevage et engraissement), s'étend sur plus de 120 hectares et emploie 16 agents.

L. B./APS

El Tarf Création de dix comités interprofessionnels destinés à diverses filières agricoles

DIX COMITÉS interprofessionnels destinés à diverses filières agricoles ont été créés dans la wilaya d'El Tarf, a révélé le directeur local des services agricoles (DSA). Selon Kamel Benseghir, ces comités interprofessionnels concernent les filières de la tomate, la céréalière, la viticulture, la pomme de terre, les viandes rouges, les viandes blanches, l'apiculture, les agrumes, la viticulture, le lait et l'oléiculture et s'inscrivent dans le cadre de l'organisation et la professionnalisation de ces filières. Cette opération vise, selon lui, à assurer la pérennité et le développement de la production, notamment en ce qui concerne les produits de large consommation. Ce même responsable a également souligné que ces comités interprofessionnels regroupent les professionnels de ces filières appelées à connaître une meilleure organisation et épanouissement grâce au débat et à la concertation entre les parties concernées (éleveurs, producteurs, collecteurs, transformateurs, consommateurs, commerçants et pouvoirs publics concernés), et ce, dans un cadre réglementaire. Inscrite dans le cadre de l'intégration de la loi 12/06 relative aux associations agricoles, cette opération, concrétisée récemment, permettra à cette wilaya à vocation agricole par excellence, de connaître l'essor attendu au niveau de ce secteur stratégique où les actions engagées par le secteur visent également à promouvoir les différents instruments de financement agricole par le biais notamment du crédit R'fig, a-t-on noté.

L. M.

Constantine

Plus de 8 700 infractions enregistrées par la Cnas en 2017

Au total, 8 711 infractions liées à l'affiliation des employeurs à la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas) ont été enregistrées dans la wilaya de Constantine durant l'année 2017, a indiqué le directeur de l'antenne locale de cette agence, D' Mohamed Bouhidel. Dans ce contexte, sur 1 917 opérations de contrôle effectuées au cours de l'année dernière, 676 employeurs étaient en infraction, a précisé le même responsable en marge de l'installation de la brigade mixte des agents de contrôle des cotisations des salariés et des non-salariés relevant de la Cnas et de la Caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés (Casnos). Lors de cette rencontre organisée au siège de la Cnas, le même responsable a révélé que 5 976 infractions sur le nombre global sont liées à la sous-déclaration des salaires,

302 au défaut de déclaration des travailleurs et 85 autres à la non-déclaration de l'activité. Il a ajouté que l'installation de cette brigade vise à «l'amélioration de la qualité du contrôle des cotisations des salariés et des non-salariés qui s'effectuera par les agents relevant de ces deux caisses», mettant en exergue l'importance du recouvrement des cotisations de sécurité sociale dans le plan d'action de la Cnas 2017-2019, notamment le volet relatif à la préservation de ses équilibres financiers et la pérennité du système de sécurité sociale en Algérie. Initié sous le slogan «Mutualisation des efforts pour un recouvrement efficace», ce nouveau service commun est inscrit dans le cadre du renforcement des actions de contrôle et dans le but de lutter contre le travail informel et la fraude parafiscale, a indiqué de son côté le

directeur local de la Casnos, Hacene Raouana. Il permettra aux agents de contrôle de chaque caisse, a-t-il expliqué, d'effectuer des missions pour le compte de ces caisses, et ce, en application des dispositions réglementaires, particulièrement le décret exécutif n 17-138 du 11 avril 2017 modifiant et complétant le 05-130 du 24 avril 2005, fixant les conditions d'exercice et les modalités d'agrément des agents de contrôle de la sécurité sociale. Des actions d'information ont été organisées à travers les différentes agences locales de deux caisses afin de s'imprégner des activités de ces agents en matière de procédures et de méthodes de travail, mais aussi d'échanger les expériences, a-t-on indiqué.

Hocine A.

Tlemcen

La commune d'Oued Lakhdar bénéficie de 200 aides à l'habitat rural

La commune d'Oued Lakhdar, située à une vingtaine de kilomètres de la ville de Tlemcen, vient de bénéficier de 200 aides à l'habitat rural, a annoncé le chef de l'exécutif local. Ali Benyaïche, en visite de travail dimanche dans la région, a jugé que ce mode de logements convient parfaitement à cette collectivité locale à caractère agro-pastoral, composée de plusieurs villages et un chef-lieu de commune, traversé par la RN 7 reliant Tlemcen à Sidi Bel-Abbès. La wilaya de Tlemcen a bénéficié de 5 000 aides à l'habitat rural. Entamant

sa visite au niveau du village de Yebder Dechra, le wali s'est enquis des préoccupations des habitants relatives au raccordement au réseau de gaz de ville, à la réalisation d'un réservoir d'eau potable, à l'achèvement du pont pour le relier au chemin de wilaya 111 traversant les différents villages, et enfin à la réalisation d'un stade pour les jeunes. Sur place, il a été décidé l'approvisionnement régulier de la population en bouteilles de gaz butane, surtout en cette période de froid, en attendant l'achèvement du projet de raccordement du vil-

lage au réseau de gaz de ville. Des aides seront distribuées aux familles démunies par le biais de la DAS, a-t-on ajouté. Par ailleurs, cette commune dispose de certaines d'hectares de cerisiers, dont la production peut être commercialisée par les habitants eux-mêmes, ce qui permettra de résorber le chômage au niveau de la commune. Au village de Mezoughène, M. Benyaïche a visité une salle de soins démunie de toute commodité, comme l'électricité, l'eau potable et le chauffage. Il a donné des instructions pour que ces insuffisances

soient réglées pour permettre au médecin de remplir sa mission. S'agissant de villages épars, le recours au transport scolaire est obligatoire pour permettre aux 180 écoliers de suivre leurs cursus scolaires au chef-lieu de commune. Pour les problèmes d'accès des habitants au chef-lieu de commune traversé par la RN 7, le wali a annoncé la réalisation d'une passerelle pour faciliter le passage au-dessus d'une route qui enregistre le passage de 25 000 véhicules/jour, selon le directeur des travaux publics.

T. K.



Tunisie/Ministère de la Défense

Un projet de loi pour l'amélioration du service militaire

■ Un nouveau projet de loi pour l'amélioration des conditions et de l'efficacité du service militaire a été élaboré par le ministère de la Défense, annonce Abdelkrim Zbidi.

Par Amel N.

Aditionné par la Commission de la sécurité et de la défense à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP), Zbidi a expliqué que le projet dispose que la situation des demandeurs d'emploi dans les secteurs public et privé envers le

Maroc A Jerada, les annonces du Premier ministre reçoivent un accueil mitigé

AU MAROC, le chef du gouvernement, Saad Eddine el Othmani, s'est rendu dans la région de l'Oriental, dans le nord-est du pays, pour annoncer une batterie de mesures en faveur de Jerada. La ville est secouée depuis plus d'un mois par un mouvement de contestation déclenché par la mort de deux mineurs clandestins. Les manifestations ont repris après un nouvel accident mortel dans un puits de charbon, la semaine dernière. Ancien bassin minier, Jerada n'a pas opéré sa reconversion économique, depuis la fermeture de la grande mine, il y a 20 ans, mais l'activité clandestine s'est poursuivie. Sur place, les annonces du Chef du gouvernement ont reçu un accueil mitigé. Ouverture de mines conventionnelles de plomb et de zinc, reconversion de la zone en région agricole, facilitation de l'accès à la propriété pour les anciens ouvriers et surtout la suspension des permis de commercialisation du charbon... plusieurs mesures ont été annoncées par le Premier ministre marocain.

La société civile prend acte. Des membres de la société civile et représentants du mouvement disent prendre acte de cette mesure qui soulève toutefois, disent-ils, plusieurs questions. En effet, si l'exploitation du charbon dans les sous-sols de Jerada est réalisée depuis vingt ans de manière informelle, sans réglementation, l'achat et la vente du minerai a, lui, été autorisé pour ses trois sociétés locales. Si ces négociants ne peuvent plus travailler, ce sont 2 000 mineurs clandestins qui pourraient se retrouver sans débouchés. Autre source d'inquiétude, selon les militants, aucune annonce n'a été faite autour de l'une de leurs principales revendications, à savoir le lancement d'une enquête pour juger les responsables de la situation économique désastreuse de la ville. Ce sont eux qui doivent rendre des comptes, nous dit-on. R. M.

service national doit être régularisée d'avance. Il propose l'annulation du mécanisme des affectations individuelles, qui, selon le ministre, s'oppose au principe d'égalité devant la loi. «Le projet propose, par ailleurs, l'accomplissement du service civil au sein des ministères, collectivités locales et établissements publics. Cette formule, plus efficace, incitera les jeunes à assurer le service national et permettra de participer, d'une manière indirecte, à l'impulsion de la vue économique dans le cadre de partenariats signés avec les structures en questions», a expliqué Zbidi, citant l'exemple des médecins qui pourraient, dans le cadre de pareils partenariats, être affectés dans les régions intérieures. Parmi les nouveautés contenues dans ce projet, figurent aussi le renforcement du principe d'égalité homme-femme devant le service national et l'encouragement des jeunes à suivre des formations professionnelles dans le cadre du service national. Il existe 10 centres militaires de formation professionnelle dans les grandes villes de Grand Tunis, Bizerte, Gafsa, Béja, Nabeul et Gabès. Leur capacité d'accueil s'élève à 1 500 stagiaires dans des spécialités adaptées aux besoins de leurs régions, a-t-il tenu à préciser. Zbidi a affirmé que sur un ensemble de 31 000 jeunes convoqués pour le service militaire en 2017, seulement 506, soit 1,65%, se sont présentés. Selon lui, l'armée nationale n'est, cependant, pas capable d'accueillir tous les jeunes qui devraient passer le service chaque année et dont le nombre s'élève à 60 000. Le ministre a en outre affirmé qu'en réponse au



décret présidentiel portant révision et promotion du cadre législatif du service national, une commission a été créée au sein du ministère de la Défense en vue d'organiser une consultation nationale pour examiner les moyens capables de promouvoir le cadre législatif régissant le service militaire en Tunisie. Zbidi a également expliqué que les recommandations d'une rencontre nationale organisée à ce sujet insistent sur le maintien du caractère obligatoire du service militaire et la création d'un service civil au sein des ministères, des collectivités locales et des établissements publics. Selon Zbidi, un sondage d'opinion élaboré par un bureau d'études a démontré que les femmes tunisiennes étaient prêtes à passer

le service militaire en cas d'amélioration de l'infrastructure. Selon ce même sondage, le citoyen tunisien n'a aucune idée du service militaire. «L'étude a également démontré la nécessité de réviser les formules du service militaire et l'indemnité mensuelle des soldats», a-t-il ajouté.

Des agents de la Banque centrale arrêtés

Cinq agents de la Banque centrale tunisienne ont été arrêtés sous l'accusation de blanchiment d'argent et de corruption, et deux d'entre eux écroués dans le cadre d'une enquête pour trafic de devises, a indiqué le parquet lundi. Ces arrestations interviennent alors que la Banque centrale fait déjà face à une

demande de révocation de son gouverneur. Une sixième personne, extérieure à la Banque centrale, est «toujours recherchée», a indiqué à l'AFP le porte-parole du parquet, Sofiene Sliiti. Les suspects sont notamment accusés d'avoir changé des petites coupures de 5, 10 et 20 euros en grosses coupures de 200 et 500 euros sans enregistrer ces opérations, comme elles auraient dû l'être, auprès de la Banque, selon la même source. Ils sont poursuivis pour blanchiment d'argent, corruption, abus de pouvoir et gestion abusive de fonds publics. La Banque centrale a indiqué, dans un communiqué, avoir saisi d'elle-même la justice après des opérations illégales effectuées par deux agents de caisse. A. N./Agences

Mauritanie

Rapport sans complaisance de Human Rights Watch

Pas facile d'être un défenseur des droits de l'homme en Mauritanie, constate le nouveau rapport de l'Ong Human rights watch (HRW) qui est consacré à ce combat dans ce pays où l'esclavagisme demeure une terrible réalité. «Les défenseurs des droits humains en Mauritanie font face à la répression lorsqu'ils soulèvent les problèmes sociaux les plus sensibles du pays», exprime d'entrée l'ONG. Le rapport intitulé «Ethnicité, discrimination et autres lignes rouges : la répression des défenseurs des droits de l'homme en Mauritanie», fait une septantaine de pages. Il se penche sur le cadre juridique qui permet au gouvernement mauritanien de refuser – trop facilement – la reconnaissance légale aux associations qui pourraient le déranger, en avançant des critères comme : «propagande anti-nationale» ou «influence indésirable sur l'esprit du peuple». Sans reconnaissance légale, ces associations éprouvent les pires difficultés pour vivre au quotidien. Tout devient compliqué, de la location d'une salle pour une réunion à l'obtention de l'autorisation de manifester pacifiquement, ou d'obtenir des

financements de donateurs étrangers. HRW met aussi en lumière le fait que si les autorités autorisent une certaine dose d'activisme pour la défense des droits de l'homme (l'ONG a ainsi pu mener ses deux visites de travail pour la rédaction de ce rapport sans encombre), elles multiplient les obstacles et les poursuites dès que les militants tentent de s'attaquer aux problèmes sociaux les plus pressants du pays. Pour illustrer ses propos, HRW évoque le cas du blogueur Mohamed Cheikh Ould Mkhaitir, condamné pour apostasie. L'homme risquait la peine de mort parce qu'il critiquait l'utilisation de la religion pour justifier la discrimination. Autres cas emblématiques : ceux de Abdallahi Saleck et Moussa Bilal Biram, militants d'un groupe antiesclavagiste, condamnés à deux ans de prison après un procès clairement inéquitable.

La question de l'esclavagisme

HRW se penche inévitablement sur la problématique de l'esclavagisme, véritable fléau dans ce pays. Officiellement, la Mauritanie a

interdit l'esclavage en 1981, a criminalisé sa pratique en 2007 et a créé des tribunaux spécialisés en 2015 pour poursuivre les cas d'esclavage. Les autorités affirment que l'éradication de l'esclavage a été couronnée de succès. Pour elles, le défi aujourd'hui consiste à éradiquer les effets socio-économiques durables, ou les héritages de l'esclavage. Les deux principales associations non gouvernementales anti-esclavagistes du pays, SOS-Esclaves et Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste (IRA), contestent ce discours officiel en affirmant que l'esclavage continue à être pratiqué. Si SOS Esclaves a un statut légal et un discours plus modéré, l'IRA, plus agressif, fondé en 2008, a été privé de reconnaissance légale. Son président, Biram Bah Abeid, maintient que l'esclavage, loin d'être éradiqué, touche 20% de la population mauritanienne. Il dénonce également la sous-représentation de Haratines et d'autres Noirs dans des postes de responsabilité au gouvernement.

Sara H./RFI



Israël

Une adolescente, devenue une icône palestinienne, jugée à huis clos

■ Le procès d'une adolescente devenue pour les Palestiniens une icône de l'engagement contre l'occupation israélienne s'est ouvert hier devant un tribunal militaire par un premier coup de théâtre, avec la décision du juge d'ordonner le huis clos.

Par Rosa C.

Après s'être entretenu avec l'avocate d'Ahed Tamimi et devant la foule de proches, de journalistes et de diplomates qui se pressaient au tribunal d'Ofar, en Cisjordanie occupée, le juge a ordonné que tout le monde quitte les lieux, à l'exception de la famille. Un débat public n'est pas dans l'intérêt d'une mineure comme Ahed Tamimi, arrivée en blouson de prisonnière, menottes aux poignets et aux chevilles, a dit le juge. «Ce que je crois, moi, c'est que le tribunal pense qu'il n'est pas bon pour lui que vous soyez tous à l'intérieur», s'est indignée l'avocate Gaby Lasky, à l'extérieur du tribunal devant les journalistes, peu après leur évacuation. «Ils comprennent que les gens, dehors, s'intéressent à Ahed et à son affaire, ils comprennent qu'on enfreint ses droits et qu'elle ne devrait jamais être jugée, et le huis clos est le meilleur moyen que tout cela se passe loin des



PH. > D. R.

regards», a-t-elle ajouté. Au cours des débats, l'avocat d'Ahed Tamimi a indiqué qu'elle plaiderait que c'est avant tout l'occupation par l'armée israélienne de la Cisjordanie – où se sont produits les faits – qui est illégale. Ahed Tamimi, 17 ans, est

avec sa mère Narimane et sa cousine Nour l'une des protagonistes d'une vidéo tournée le 15 décembre et devenue virale.

On y voit Ahed Tamimi et sa cousine bousculer deux soldats, puis leur donner des coups de pieds et de poings devant la maison des Tamimi à Nabi Saleh.

Les soldats avaient pris position là alors que Nabi Saleh était le théâtre de manifestations, dans le contexte des protestations palestiniennes alors quasi quotidiennes contre la décision du président américain Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Les soldats demeurent impassibles face à ce qui semble relever davantage de la provocation de la part des Tamimi que de la volonté de

faire mal. La mère d'Ahed Tamimi intervient, avec l'apparente volonté de s'interposer. Les trois femmes ont été arrêtées au cours des jours suivants. La justice militaire israélienne a ordonné qu'Ahed Tamimi et sa mère restent détenues jusqu'à leur procès, invoquant «la gravité des faits». La justice militaire poursuit Ahed Tamimi sous douze chefs d'inculpation, non seulement pour les agissements du 15 décembre, mais aussi des faits antérieurs présumés, comme des jets de pierres contre les soldats, des menaces ou sa participation à des «émeutes», Nabi Saleh étant le théâtre fréquent de manifestations contre l'occupation. Les juges ont libéré Nour Tamimi sous caution. Seule Ahed

Tamimi était présente hier matin, faisant des signes à sa famille. «Sois forte, c'est toi qui vas gagner», lui a lancé son père Bassem à travers la salle. L'affaire Tamimi a trouvé un large écho chez les Palestiniens comme les Israéliens. Les premiers louent en Ahed Tamimi un exemple de courage face aux abus israéliens.

Les Israéliens ont vu dans l'impassibilité des soldats l'expression des valeurs de leur armée, tout en ressentant une vive amertume devant ce qui a été fortement perçu comme une humiliation. Ils considèrent volontiers Ahed Tamimi, issue d'une famille réputée pour son engagement contre l'occupation et elle-même connue pour son militantisme, comme une agitatrice ne reculant pas devant les provocations. Les organisations de défense des droits de l'Homme, le bureau du Haut Commissaire de l'ONU pour les droits de l'Homme et l'Union européenne ont exprimé leur préoccupation devant le cas Tamimi. La convention internationale des droits de l'enfant stipule que l'emprisonnement d'un enfant doit être une mesure de «dernier ressort» et «aussi brève que possible». Au-delà des réalités de l'occupation, les proches d'Ahed Tamimi évoquent les tensions qui régnaient le 15 décembre à Nabi Saleh et le fait qu'un jeune membre de la famille avait été gravement blessé à la tête par une balle en caoutchouc israélienne lors des heurts. R. C.



Points chauds

Dialogue

Par Fouzia Mahmoudi

La saison estivale ne débutera que dans quelques mois, mais les inquiétudes sur la stabilité de la Catalogne inquiètent en Espagne où l'on veut plus que tout tourner la page de la proclamation d'indépendance de la région catalane. Dans cette optique, la vice-présidente du gouvernement espagnol a demandé aujourd'hui au chef du Parlement catalan de renoncer à soutenir la candidature de Carles Puigdemont à la direction de la région et de lancer des consultations pour trouver un nouvel aspirant. Destitué fin octobre de la présidence de la Catalogne par Madrid, Puigdemont, installé en Belgique et recherché par la justice espagnole, reste le seul candidat. Son investiture par le Parlement régional, dominé par les indépendantistes, devait intervenir à l'issue d'un débat programmé cette semaine et reporté par le président du Parlement Roger Torrent, face aux obstacles judiciaires à sa candidature. Désormais «M. Torrent doit ouvrir des consultations (avec les partis politiques) pour sauver la situation créée par M. Puigdemont», a déclaré à Valence (est) la vice-présidente Soraya Saenz de Santamaria, chargée du brûlant dossier catalan au sein du gouvernement du conservateur Mariano Rajoy. Les indépendantistes ont obtenu la majorité absolue au Parlement catalan lors des élections anticipées du 21 décembre, convoquées par Madrid après la dissolution de cette chambre en réponse à une déclaration unilatérale d'indépendance mort-née. La liste de Carles Puigdemont «Ensemble pour la Catalogne», arrivée en tête au sein du camp séparatiste, avait pour programme la restauration du «gouvernement légitime de la Catalogne». Mais la Cour constitutionnelle a estimé que le chef de file séparatiste devait, pour se présenter devant le Parlement catalan, rentrer en Espagne et obtenir une autorisation du juge qui le poursuit pour «rébellion» et «sédition». Roger Torrent a contesté cette décision de justice, reportant la séance jusqu'à obtenir des «garanties» que Carles Puigdemont puisse se présenter dans de bonnes conditions, en clair sans qu'il risque d'être arrêté. «Je ne peux pas croire que parmi les plus de cent députés de la Chambre, il n'y ait personne qui puisse reprendre le chemin du dialogue et du consensus», a déclaré Saenz de Santamaria. En théorie, le Parlement catalan avait jusqu'à aujourd'hui pour choisir un candidat, mais des sources parlementaires estiment que la procédure devant la Cour constitutionnelle gênerait ce délai. Les autorités espagnoles n'ont toutefois pour le moment qu'un seul objectif, stabiliser la région catalane avant le début de la saison estivale car celle-ci est le vrai moteur économique de la péninsule ibérique.

F.M.

Israël Netanyahu dit discuter avec les Américains d'annexion des colonies

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a déclaré qu'il discutait depuis «quelque temps» avec l'administration Trump d'annexion des colonies de Cisjordanie occupée, ce que la Maison Blanche a réfuté dans une rare dissonance.

Une annexion des implantations civiles israéliennes dans les territoires palestiniens occupés compliquerait encore davantage la recherche de la paix et la solution à deux États, c'est-à-dire la création d'un État palestinien coexistant avec Israël.

Cette solution, avec laquelle M. Netanyahu a pris ses distances après l'avoir endossée, reste la référence d'une grande partie de la communauté internationale.

«Au sujet de l'application de la souveraineté israélienne (aux colonies), je peux vous dire que ça fait quelque temps que j'en parle avec les Américains», a affirmé lundi M. Netanyahu devant les députés de son parti, le Likoud (droite), selon des pro-

pos rapportés par un porte-parole. Appliquer la souveraineté aux colonies est considéré comme revenant à une annexion. Plusieurs commentateurs israéliens ont vu dans les déclarations attribuées à M. Netanyahu la première expression de soutien de sa part, et même de la part de n'importe quel chef de gouvernement israélien, à une annexion sous quelque forme que ce soit.

Un peu plus tard, un responsable israélien a tenu à nuancer les propos du Premier ministre.

M. Netanyahu «n'a pas présenté de propositions spécifiques pour l'annexion et, de toute façon, les Américains ne sont pas d'accord avec ces propositions», a assuré ce responsable sous le couvert de l'anonymat. «Israël a tenu les États-Unis informés des différents projets soulevés (au Parlement) et ces derniers «ont dit clairement qu'ils œuvraient à faire avancer le plan de paix du président Trump», a-t-il poursuivi. Josh Raffel, porte-

parole de la Maison Blanche, a effectivement nié l'existence de discussions avec Israël à ce sujet. «Les États-Unis et Israël n'ont jamais discuté d'une telle proposition et le président reste focalisé sur son initiative de paix israélo-palestinienne». Les paroles attribuées à M. Netanyahu ont immédiatement suscité l'indignation des Palestiniens. Le numéro deux de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Saëb Erakat, a noté qu'en l'espace de trois mois l'administration Trump avait reconnu Jérusalem comme la capitale d'Israël, suspendu des dizaines de millions de dollars d'aide à l'agence onusienne pour les réfugiés palestiniens et qu'à présent elle encourageait «le vol organisé de terres en acceptant l'annexion».

Le porte-parole de la présidence palestinienne, Nabil Abou Roudaina, a lui averti que de telles mesures ne pouvaient que «conduire à plus de tensions et d'instabilité».



Journées théâtrales maghrébines à Annaba

La pièce «Rahla» en hommage à Azzeddine Medjoubi



■ La pièce «Rahla», de l'artiste Tounès Aït Ali, a été interprétée, lundi, au théâtre régional d'Annaba, dans le cadre des Journées théâtrales maghrébines organisées en hommage au défunt dramaturge Azzeddine Medjoubi.

Par Selma S.

L'artiste a présenté des séquences de 20 minutes de son œuvre, produite en 2015 par la compagnie El-Bahdja d'Alger, en introduisant des retouches au décor et à la musique de la pièce qui aborde la condition de la femme et ses luttes quotidiennes pour s'affirmer face à un environnement hostile et des traditions désuètes mais

tenaces. Le troisième jour de cette manifestation théâtrale a été marqué par un second hommage féminin rendu à Azzeddine Medjoubi, à travers une autre œuvre intitulée «Imraa bi dhil maksour», produite par le théâtre régional d'Annaba en 2017, interprétée par l'artiste Raja Houari et réalisée par Djamel Hamouda.

Ces journées théâtrales se poursuivront avec la présentation du spectacle «Selfie», de la

troupe tunisienne Maraya, «El Atab» du théâtre régional de Batna, «Ghabetli» de Nabil Rahmani (Annaba) et «Hakikat El-Kadhib» du théâtre régional de Skikda.

Les Journées théâtrales maghrébines sont organisées pendant six jours par la direction de wilaya de culture avec le concours du théâtre régional d'Annaba.

S. S./APS

Cinéma

Réouverture prochaine de la salle «Afrique» à Alger

La salle de cinéma «Afrique», située dans la commune de Sidi M'hamed (Alger), rouvrira ses portes en mars prochain, après plusieurs années de fermeture, a indiqué lundi le président de l'APC de Sidi M'hamed,

Abdelhamid Benaldjia.

Dans une déclaration à l'APS, le responsable a précisé que les «préparatifs sont en cours, en prévision de la réouverture officielle de la salle de cinéma le 19 mars prochain», ajoutant que les

entreprises en charge des travaux ont été convoquées pour faire le point sur les travaux accomplis au niveau de la salle durant les six dernières années.

Cette structure d'une capacité de 1 400 sièges et qui dispose

de tous les équipements sonores sera éventuellement dotée d'un nouvel écran s'il s'avère que l'ancien n'est plus adapté, a indiqué M. Benaldjia. Une enveloppe financière de 30 milliards de centimes a été

allouée à la rénovation de cet espace culturel dont les recettes constitueront une source de revenus pour la commune.

La commune de Sidi M'hamed compte plusieurs salles de cinéma connues dont l'Afrique, El Ouancharis et Sierra Maestra.

Une société de réalisation privée assurera les travaux de restauration de la salle «El Ouancharis» dans un délai de 18 mois.

Quand au cinéma historique «Le Musset», démoli en 2003 et dont les travaux de reconstruction sont à l'arrêt depuis 14 ans, le responsable a précisé que l'APC décidera du devenir de la salle dans les prochains mois.

Il a déploré, toutefois, le manque de moyens matériels et humains pour la gestion de ces salles.

Racim C.

Il avait eu lieu à Nantes

Il y a cent ans, le premier concert de jazz d'Europe

Il y a un siècle, jour pour jour, les Harlem Hellfighters, l'orchestre du 369^e régiment d'infanterie américain, donnaient au Théâtre Graslin de Nantes ce qui est aujourd'hui considéré comme l'un des premiers concerts de jazz en Europe. Pour leur rendre hommage, un «concert du siècle» a été joué à Nantes, lundi 12 février, après une cérémonie et le dévoilement d'une plaque commémorative en présence de Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Armées, et trois petites-filles du lieutenant et meneur du 369^e

régiment, James Reese Europe.

L'histoire du jazz est en effet intimement liée à celle de la Première Guerre mondiale : c'est en 1917 qu'il fait irruption en France, après l'entrée en guerre des Etats-Unis en avril 1917 et l'arrivée sur son sol du corps expéditionnaire américain, dès le 26 juin, dans le port de Saint-Nazaire.

James Reese Europe, le «Roi du jazz»

Lorsqu'il débarque à Brest le 1^{er} janvier 1918, le lieutenant

James Reese Europe, musicien de renom surnommé le «Roi du jazz», a déjà quatorze ans de carrière derrière lui avec l'orchestre qu'il a mis sur pied, composé de quarante musiciens «parmi les meilleurs de l'époque», explique Matthieu Jouan, commissaire général des commémorations «100 Ans Jazz».

Né en Alabama en 1880, star du fox-trot et du ragtime, James Reese Europe crée en 1910 le premier syndicat de musiciens afro-américains, le Clef Club, et son orchestre symphonique de

125 musiciens sera le premier orchestre noir américain à jouer, deux ans plus tard, sur la scène du Carnegie Hall, à New York.

Cet hommage officiel militaire est d'autant plus symbolique que ce régiment fut l'un des quatre seuls régiments de soldats noirs américains victimes de ségrégation ayant combattu sous commandement français et que le lieutenant Reese Europe fut «le premier officier afro-américain à commander des troupes dans un assaut de guerre en France», souligne M. Jouan.

Sim N.

Il avait notamment été à l'affiche de «Psychose»

Mort de John Gavin, ancien acteur et diplomate américain

Il apparut dans trois indiscutables chefs-d'œuvre, en un temps où Hollywood entrait dans une crise dont le cinéma américain mettra du temps à se remettre. John Gavin (de son vrai nom Juan Vincent Apablaza) est mort à Beverly Hills, le 9 février.

Né à Los Angeles le 8 avril 1931 d'une famille d'origine mexicaine et chilienne, le jeune homme commence par des études de droit et d'économie à l'université de Stanford, puis il sert dans les services secrets de la Marine durant la Guerre de Corée. A son retour, le studio Universal lui fait faire une série de bouts d'essai et l'embauche : les publicitaires de la compagnie le lancent alors comme le «nouveau Rock Hudson», qui était la grande star du studio.

Après un film de prison, *Behind the High Wall*, d'Abner Biberman, une bluette, *Quatre filles ravissantes*, de Jack Sher, et deux westerns dont l'intéressant *Quantz*, signé Harry Keller, il se voit proposer le rôle principal de *Le Temps d'aimer et le Temps de mourir*, de Douglas Sirk, succédant ainsi à Rock Hudson dans les œuvres du grand maître du mélodrame hollywoodien.

Adapté d'un roman d'Erich Maria Remarque, le film décrit les derniers jours de permission d'un jeune soldat allemand de retour du front russe et son éphémère histoire d'amour avec une Berlinoise incarnée par Liselotte Pulver. Le film, bouleversant, fera écrire à Godard : «Je n'ai jamais cru autant à l'Allemagne en temps de guerre qu'en voyant ce film américain tourné en temps de paix». Suivra le magnifique *Mirage de la vie*, de Douglas Sirk, où il incarne l'ami d'une comédienne plus âgée que lui et incarnée par Lana Turner, déclenchant la jalousie maladive de la fille de celle-ci (Sandra Dee).

L'évolution que prend la carrière de Gavin après *Psychose* est à l'image d'un système hollywoodien en pleine décadence, ne sachant pas toujours quoi faire des jeunes premiers un peu transparents apparus à la fin des années 1950 et qui ne connaîtront, pour la plupart, qu'un éphémère moment de gloire. L'acteur tourne dans des thrillers un peu fatigués (*Piège à minuit*, de David Miller), des bluettes pour adolescentes (*Les Lycéennes*, d'Harry Keller avec Sandra Dee), une adaptation un peu dépassée de *Back Street*, de Fanny Hurst (*Histoire d'un amour*,

de David Miller). Il apparait dès le milieu des années 1960 dans de nombreux épisodes de série télévisées (*Le Virginien*, *Mannix*, *Alfred Hitchcock Hour* dans un épisode réalisé par William Friedkin et tourné sur les décors de *Psychose*) ainsi que dans quelques films d'horreur comme *La Casa de las sombras* en 1976 ou *Horrible carnage* en 1978. Il tiendra le rôle principal dans la mini-série *Doctors' Private Lives* en 1979. Il aura manqué de succéder à Georges Lazenby dans le rôle de James Bond dans Les diamants sont éternels en 1971 avant que la production ne se décide à faire rempiler Sean Connery.

Gavin abandonne le cinéma lorsque, après son élection, Ronald Reagan lui propose le poste d'ambassadeur des Etats-Unis au Mexique en 1981. Gavin connaît en effet Reagan depuis longtemps. Tout comme lui, il a occupé le poste de président du syndicat des acteurs (Screen Actors Guild). L'acteur restera en poste jusqu'en 1986. Il mènera alors une carrière d'homme d'affaires et de lobbyiste, favorisant les échanges économiques entre les Etats-Unis et l'Amérique latine.

R. C.

RENDEZ-VOUS CULTURELS

Institut Cervantès d'Alger

Jusqu'au 28 février 2018 :

Jusqu'au 28 février, découvrez :

«Artisans de La Casbah» à

l'Institut Cervantès d'Alger, sis 9

Khelifa Boukhalfa Alger, à 18h,

une exposition vente qui réuni-

ra une dizaine d'artistes et arti-

sans dans les différents métiers

qui ont fait la réputation du lieu

mythique, cœur battant de la

capitale algéroise.

Seen Art Gallery (156,

Lotissement El-Bina, Dély

Ibrahim, Alger)

Jusqu'au 25 février :

Exposition intitulée «Hope in

darkness» de l'artiste Hacem

Drici.

Salle El-Mouggag (Alger)

Samedi 10 mars à 19h30 :

Concert de Marc Lavoine.

L'entrée est sur réservation (2

places maximum) à l'adresse :

chansonfrancaisemarclavo-

ine2018.alger@if-algerie.com

Musée public national d'art

moderne & contemporain

d'Alger

Jusqu'au 5 mars :

1^{er} Salon du dessin d'Alger inti-

tué «Dessinez vos desseins».



Coup-franc direct

La pagaille, encore et toujours !

Par Mahfoud M.

La structure financière de la LFP a été sanctionnée pour avoir refusé de remettre les dossiers qui ont trait à la gestion de l'ancien bureau de la Ligue. Pourtant, l'engagement qu'elle avait montré à aider l'actuel directoire qui s'occupera de gérer cette structure jusqu'à l'élection d'un nouveau bureau et surtout d'un nouveau président, s'est vite volatilisé. Elle aurait, sans doute, été interpellée par l'ancien président qui l'aurait sommée de ne pas collaborer avec le nouveau bureau. Kerbadj est en train de mettre les bâtons dans les roues aux nouveaux dirigeants, espérant que les choses n'aillent pas comme ils le souhaitent. C'est la politique de la terre brûlée comme ce fut le cas auparavant. La magouille et la pagaille, encore et toujours, sont la devise de ces anciens dirigeants qui ne souhaitent pas voir le football national relever la tête, puisqu'il cela indiquerait qu'ils étaient dans le faux, eux qui ont tout fait pour mener la balle ronde nationale dans l'abîme. Heureusement que le vent du changement a soufflé pour faire le nettoyage qu'il faut dans ces structures qui n'ont rien apporté et qui auront du mal à faire quoi que ce soit. La FAF devrait continuer à faire le ménage et ne laisser aucune occasion à ces perturbateurs.

M. M.

Championnat d'Afrique de badminton Le staff technique reste déterminé

L'ENCADREMENT technique de la Fédération algérienne de badminton croit à des podiums au Championnat d'Afrique de la discipline (messieurs et dames) que la salle Harcha (Alger) abrite depuis lundi avec la participation des athlètes de 13 pays sur les 18 annoncés. Pour ce rendez-vous continental individuel et par équipes organisé tous les deux ans, l'Algérie a engagé 8 badistes messieurs dont notamment Hamek Adel (champion d'Afrique en avril dernier en Afrique du Sud) et le double Medel Youcef Sabri-Mammeri Kocella, détenteur aussi du titre africain au même tournoi. «Nos chances en individuel et en double reposent évidemment sur nos champions en titre qui auront la lourde tâche de défendre leur titre, mais aussi sur la paire Mohamed Abderrahime Belarbi-Adel Hamek qui avait atteint la demi-finale en Afrique du Sud. Il y aura aussi le double filles Bouksani Halla (qualifiée aux prochains jeux Olympiques de la jeunesse) et Linda Mazri», a indiqué l'entraîneur national Mohamed Nourine Maamar. Les choses sérieuses pour les «Verts» ont débuté avec l'épreuve par équipes dont le coup d'envoi a été donné lundi après-midi avec un avantage pour les meilleures sélections du continent qui se sont retrouvées têtes de série des quatre poules du 1^{er} tour. Un tour qui ne semble pas représenter beaucoup de problèmes à ces équipes (Algérie, Nigeria, Maurice et Egypte), en l'absence de l'ogre Afrique du Sud. «Je pense qu'au premier tour, chez les messieurs et les dames, nos badistes n'auront pas beaucoup de problèmes à assurer leur qualification, donc les embûches débiteront à partir des quarts de finale pour les garçons et les dames pour les filles. C'est à partir de là qu'il faudra avoir tous ses moyens physiques et tactiques pour continuer à avancer dans la compétition. On a de réels espoirs et les athlètes comptent honorer leur contrat», a souligné l'entraîneur national, tout en assurant que la concurrence sera rude en présence des meilleurs athlètes du badminton africain. Pour rappel, seul le

champion d'Afrique (messieurs et dames) pourra se qualifier aux Mondiaux en Thaïlande, ce qui va certainement donner plus d'attrait à cette compétition. Au rendez-vous d'Alger, le staff technique national a engagé huit athlètes en messieurs et sept en dames (pour les simples), quatre paires (messieurs) et autant chez les dames (pour les doubles) ainsi que cinq joueurs pour le mixte. Si pour les épreuves par équipes les sélections algériennes connaissent leurs groupes et adversaires, en simple, par contre, les joueurs devront attendre jeudi soir pour prendre connaissance de leurs concurrents directs, à l'issue du tirage au sort. Ils seront ainsi plus d'une soixantaine à entamer l'épreuve à partir des 32^e de finale, de vendredi jusqu'à dimanche, avec des éliminations directes pour atteindre les finales des simple, double (messieurs et dames) et mixte. «Le Championnat d'Afrique draine toujours une participation importante et à chaque fois, on assiste à des parties de très bon niveau. Je pense que le rendez-vous d'Alger ne va pas déroger à la règle et où la chance est donnée à des jeunes talents qui doivent saisir l'occasion pour s'affirmer, à l'image de nos badistes Larbaoui Seifeddine et Oucheffoune Mohamed Abdelaziz qu'on prépare pour les jeux Africains de la jeunesse que l'Algérie abritera en juillet prochain», a ajouté le technicien algérien. En prévision du Championnat d'Afrique (12-18 février 2018), les sélectionnés algériens avaient bénéficié d'une préparation «adéquate», ponctuée par une participation à des Opens dont le dernier tenu à Alger (6-9 février). Rappelons que 13 pays prennent part au Championnat d'Afrique de badminton, à savoir l'Algérie, l'Egypte, le Nigeria, le Ghana, Maurice, le Zimbabwe, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Maroc, la Tunisie, les Seychelles, la Zambie et l'Ouganda, alors que l'Afrique du Sud, le Kenya, le Botswana, le Bénin et le Mozambique, qui étaient annoncés, ont brillé par leur absence pour des raisons inconnues.

Equipe nationale de football La Tanzanie et l'Iran au menu des Verts en mars

■ L'équipe nationale de football devrait disputer deux matchs amicaux en mars prochain face à son homologue tanzanienne, le 22 mars au stade 5-Juillet d'Alger, et l'Iran le 27 mars à Graz (Autriche), selon la Fédération algérienne (FAF) qui annonce l'info sur son site officiel.

Par Mahfoud M.

En vue de ces deux tests amicaux, les Verts effectueront un stage du 19 au 27 mars au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa (Alger). Le manager général de l'équipe nationale, Hakim Medane, a présidé au CTN de Sidi Moussa, une réunion de travail avec le sélectionneur national Rabah Madjer et ses assistants, Meziane Ighil et Djamel Menad, pour évoquer le programme de préparation des sélections nationales A et A'. Par ailleurs, l'équipe nationale des joueurs locaux effectuera un stage du 24 au 28 février à Sidi Moussa. Outre l'Iran, l'équipe nationale jouera un match amical face à un autre mondialiste, le Portugal, en juin prochain, à Lisbonne. Par ailleurs, on croit savoir que le programme ne s'arrêtera pas, là étant donné qu'il est fort probable qu'il y ait un autre match amical le 1^{er} juin prochain face à une sélection africaine. Si cette sélection n'est pas



Les Verts affronteront une sélection africaine au mois de juin

encore connue, on croit savoir que cela pourrait être soit le Malawi, l'Angola, le Cap Vert ou la Guinée Bissau. C'est le sélectionneur national, Madjer, qui a insisté auprès des dirigeants de la FAF pour ajouter ce match au programme de préparation des Verts et ce, pour entamer la préparation à la reprise des éliminatoires de la CAN 2019 prévus pour le mois de septembre prochain. Nul doute que ce match a une très grande importance pour

la sélection nationale qui souhaite être prête pour ce rendez-vous et donc assurer la qualification à la phase finale du tournoi africain qui aura lieu au Gabon. Pour ce qui est du lieu de la tenue de cette rencontre, il est fort probable qu'il se joue au stade du 5-Juillet d'Alger, le seul stade qui peut garantir des meilleures conditions de jeu pour l'EN surtout avec l'état de la pelouse qui est impeccable.

M. M.

Championnat turc de football (21^e journée) Galatasaray Feghouli s'illustre face à Antalyaspor

Le milieu international algérien de Galatasaray, Sofiane Feghouli, a contribué lundi soir à la victoire de son équipe à domicile face à Antalyaspor (3-0), en clôture de la 21^e journée du championnat turc de football. L'attaquant français Bafetimbi Gomis a signé un doublé (14', 20') avant que le joueur algérien ne corse l'addition à la 38^e minute. Il s'agit du cinquième but pour

Feghouli (28 ans) depuis le début de la saison, toutes compétitions confondues. A l'issue de cette victoire, le club stambouliote conforte sa position en tête de la «Super Lig» avec 44 points, avec une longueur d'avance sur son dauphin d'Istanbul Basaksehir (43 points). Feghouli avait rejoint Galatasaray l'été dernier en provenance de West Ham (Premier league anglaise) pour un contrat

de cinq ans. Il avait pris part à 23 matchs avec les «Hammers» la saison écoulée marquée par des blessures à répétition, inscrivant 3 buts. Ecarté de la dernière Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 disputée au Gabon, Feghouli n'est plus convoqué en équipe nationale depuis juin 2017 sous la conduite de l'ancien sélectionneur, l'Espagnol Lucas Alcaraz.

Dinamo Zagreb

Soudani, 2^e meilleur buteur historique

L'attaquant international algérien, Hilal Soudani, auteur de 80 buts en 183 apparitions avec le Dinamo Zagreb, occupe la deuxième place au classement des buteurs historiques de la formation croate de football, derrière Igor Cvitanovic, qui caracole en tête avec 142 buts en 219 apparitions entre 1989 et 1997. Arrivé à Zagreb en 2013 en provenance de Vitoria Guimares (Portugal), le buteur algérien a inscrit cette saison 12

but en championnat, dont le dernier signé samedi lors de la victoire en déplacement sur le terrain d'Osijek (4-2) dans le cadre de la 21^e journée. La troisième place de ce classement historique revient à l'attaquant croate d'origine brésilienne Eduardo da Silva, auteur de 73 buts en 109 matchs avec le Dinamo entre 2001 et 2007. Le président du Dinamo Mirko Barisic a affirmé que Soudani ne bougerait pas l'été prochain,

soulignant qu'il comptait sur lui pour qualifier son équipe à la prochaine édition de la Ligue des champions. Le président croate s'exprimait jeudi dernier à propos des rumeurs de transfert de Soudani notamment à Nottingham Forest (Div. 2 anglaise) où évolue le milieu international algérien Adlene Guediouara. L'ancien buteur de l'ASO Chlef (Ligue 2/Algérie) ne s'est pas encore prononcé sur son avenir.

Ligue des champions (tour préliminaire retour) MC Alger-AS Otoho Le Tunisien Guirat arbitre la rencontre

L'arbitre international tunisien Haythem Guirat dirigera le match entre le MC Alger et la formation congolaise de l'AS Otoho, prévu le mercredi 21 février à 19h00 au stade 5-Juillet

(Alger) pour le compte du tour préliminaire retour de la Ligue des champions, a indiqué lundi la Confédération africaine de football (CAF). Le directeur de jeu tunisien sera assisté de ses

deux compatriotes Aymen Ismaïl et Khalil Hassani. Au match aller disputé dimanche au stade Marien-Ngouabi d'Owandi (Congo), le MCA s'est incliné sur le score de 2 à 0.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Modifiant le code de procédure pénale

Le projet de loi propose la révision du casier des délits routiers

LE MINISTRE de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh a fait savoir, lundi à Alger, que le projet de loi modifiant le code de procédure pénale propose la révision des dispositions relatives à l'organisation du casier des délits routiers, à travers la création d'une base de données des peines prononcées pour les contraventions routières.

«Il est prévu la création d'un casier judiciaire pour les personnes morales devant regrouper l'ensemble des peines et amendes prononcées à leur encontre, et ce dans le but de faciliter leur exploitation par les pouvoirs publics», a indiqué le ministre de la Justice lors de la présentation du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-155 du 8 juin 1966 portant Code de procédure pénale devant la Commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Tahar Khaoua et du président de la Commission, Cherif Nezzar.

Le projet propose également «la révision des dispositions relatives à l'organisation du casier des délits routiers prévu par le code de procédures pénales, à travers la création d'une base de données des peines prononcées par les instances judiciaires en matière de délits routiers», précise un communiqué de l'APN. Par ailleurs, il est proposé «l'amendement des dispositions relatives au casier d'addiction à l'alcool et à l'élargissement de son contenu aux crimes liés aux stupéfiants».

Le représentant du gouvernement a fait savoir que ce projet «vient compléter les amendements introduits à ce Code dans le cadre de l'exécution du programme de la réforme judiciaire dans son volet relatif à la protection et la consolidation des droits de défense et à la consécration des principes universels» en la matière, ajoute le communiqué.

Les amendements proposés ont porté sur la révision des dispositions relatives à la contrainte par corps, au casier judiciaire ainsi qu'à la réhabilitation.

Concernant le premier axe, le ministre a expliqué que la question de l'application ou la levée des dispositions de la contrainte par corps «a suscité de nombreuses problématiques» notamment pour prouver l'insolvabilité du condamné en vue de sa suspension qui intervient actuellement sur présentation d'un certificat d'indigence ou d'un certi-

ficat de non imposition. Il a précisé dans ce sens que le projet de loi propose que «l'insolvabilité soit justifiée auprès du parquet par tout moyen», ajoutant que le parquet peut, de par les prérogatives qui lui sont attribuées, s'assurer de la régularité des documents produits et «il est fait obligation au contraignant de payer la moitié de la somme à laquelle il est condamné avec l'engagement de se libérer du reste en totalité ou par tranches dont les échéances seront fixées par le procureur de la République après accord du demandeur».

Dans le cadre de «la consolidation» de la préemption d'innocence et des garanties juridiques accordées au condamné, le ministre a indiqué que l'appel «va suspendre l'exécution de la contrainte par corps», ajoutant que les durées d'emprisonnement et l'augmentation des montants auxquels, la contrainte par corps est applicable sera réduite à deux ans au lieu de cinq pour les délits et crimes seulement sans les contraventions.

De même qu'elle ne sera pas appliquée pour les montants de moins de 20 000 DA afin de restreindre le champ d'application de cette procédure au vu de son incidence sur la liberté des personnes.

S'agissant de l'axe relatif à la réhabilitation, le ministre a précisé que le projet propose «la réduction des durées de réhabilitation juridique en vue de faciliter la réinsertion sociale des détenus», ajoute le communiqué.

Il propose également de «définir les dispositions portant réhabilitation des condamnés à une peine de travail d'intérêt général et dont ils peuvent bénéficier à l'issue de 4 ans après avoir purgé la peine, ainsi que la révision des dispositions de la réhabilitation juridique applicable aux condamnés à des peines privatives de liberté, exécutoires en matière délictuelle et criminel», indique encore la même source.

A l'issue de la présentation, le ministre des Relations avec le Parlement a salué l'arsenal juridique qui «a consacré» les dispositions de la Constitution et les «importantes» réformes politiques initiées par le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et qui «traduisent sa volonté de renforcer la démocratie et d'instaurer l'Etat de droit». De leur côté, les députés ont salué la teneur du projet de loi et «ont formulé une série d'observations» sur certains articles proposés, conclut le communiqué. **Hani Y./APS**

Les médecins résidents ont réussi leur marche à Alger



Djalou@hotmail.com

Tizi-Ouzou

Un chantier menace une trentaine d'habitations

■ Un chantier d'une coopérative immobilière menace une trentaine d'habitations d'effondrement au niveau du quartier de M'douha de la ville de Tizi-Ouzou.

Par Hamid M.

Les occupants de ces immeubles vivent dans l'inquiétude même après avoir tapé à toutes les portes sans avoir la moindre réponse à leur préoccupation. Hier les terrassements qui ont cédé sous

l'effet des eaux pluviales enregistrées durant la nuit de lundi à mardi ont encore aggravé la menace à tel point que des services techniques de la wilaya et de la mairie ont été dépêchés sur les lieux pour évaluer la situation et prendre les mesures nécessaires. A rappeler que les

habitants dudit quartier s'étaient élevés à maintes reprises contre le lancement de ce chantier mais en vain puisque le promoteur était détenteur de tous les documents réglementaires lui permettant de réaliser son projet.

H. M.

Domaine de la santé

La coopération algéro-française évoquée à Alger

L'ÉLARGISSEMENT de la coopération algéro-française dans le domaine de la santé a fait l'objet d'un entretien, mardi à Alger, entre le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, Mokhtar Hasbellaoui, et l'ambassadeur de France en Algérie, Xavier Driencourt, indique un communiqué du ministère. L'entretien entre MM. Hasbellaoui et Driencourt a permis de «passer en revue l'état de la coopération entre les deux pays dans le domaine de la santé, caractérisée par l'existence de plusieurs projets de partenariat dans des domaines aussi variés que la greffe d'organes,

la production de médicaments et de vaccins ainsi que les échanges d'experts en matière de soins spécialisés», précise le communiqué. Les deux parties «ont convenu de la nécessité de hisser la coopération institutionnelle à la hauteur des relations traditionnelles non institutionnelles qui unissent les deux pays notamment dans le domaine de la santé». A cet effet, «il est attendu un élargissement de cette coopération à la formation paramédicale spécialisée, la recherche pharmaceutique et le management hospitalier», souligne la même source. **R. T.**

Lutte antiterroriste

Deux bombes détruites par l'ANP à Tébessa militaires à Tamanrasset

DEUX bombes de confection artisanale ont été détruites lundi à Tébessa par un détachement de l'Armée nationale populaire, indique mardi un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'Armée nationale populaire a détruit, le 12 février 2018 à Tébessa, deux bombes de confection artisanale», précise-t-on de même source.

D'autre part et dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, des détachements de l'ANP «ont intercepté à El Oued et Biskra, cinq contrebandiers et saisi une arme à feu, deux camions, un véhicule utilitaire, 175 quintaux de fer à béton et 47 quintaux de tabac».

Un terroriste se rend aux autorités

Un terroriste s'est rendu lundi aux autorités militaires de Tamanrasset, en sa possession un pistolet mitrailleur de type kalachnikov, indique mardi un communiqué du ministère de la Défense nationale. «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts permanents fournis par les Forces de l'Armée nationale populaire, un terroriste s'est rendu, le 12 février 2018, aux autorités militaires dans la 6^e Région militaire à Tamanrasset, en sa possession un pistolet mitrailleur de type kalachnikov et un chargeur garni. Il s'agit de E. Zemma, alias Abu Rokia», précise la même source.